

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq février et à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire**,

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jérôme SANCHEZ, Olivier MICHON, Yannick BIELLE, Xavier PIAT.

Absents-excusés : **M.** Jean-Marc MAZOU, Sébastien LACAVE-PISTAA (procuration à Sandrine HOURS)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.

2°) Paiement du quart des dépenses avant vote du budget 2026.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 81 984.95 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Mme le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Une climatisation pour la cantine pour un montant de 5 700€,
- Une climatisation pour l'école pour un montant de 10 500€,
- Deux extincteurs pour l'étage de la Mairie pour un montant de 1000 €,
- Des chaises pour un montant de 200 €,
- Des tables pour un montant de 800€,
- Des tables de pique-nique pour un montant de 1 250€,

Mme le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

soit :

- 1 000 € au compte 21848 « Autres matériels de bureau et mobiliers », opération 64 – Acquisition de matériel
- 1 250 € au compte 2188 « Autres », opération 64 – Acquisition de matériel
- 1 000 € au compte 21568 « Autre matériel et outil d'incendie et de défense civile », opération 64 – Acquisition de matériel
- 16 200 € au compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagement divers », opération 76 – Bâtiments communaux

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.

3°) Problème de sécurité sur la RD146 et la traversée d'Aubertin.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la circulation entre Artiguelouve et Lacommande emprunte une voie sinuuse, avec peu de visibilité, pentue, très étroite et en partie sans accotement ni protection latérale.

Elle est de ce fait très dangereuse dans les 2 sens et inadaptée aux diverses circulations qui l'empruntent.

En effet, outre la desserte d'Artiguelouve, d'Aubertin et de Lacommande, on y rencontre depuis toujours des cyclistes circulant parfois en groupe avec des risques de collision certains.

Cette situation délicate s'est aggravée depuis quelques années en raison :

- du nombre de poids lourds croissant qui l'empruntent,
- du passage des touristes sur l'axe Somport/Pau qui suivent le tracé le plus court sur leur GPS
- du report de circulation entre Pau et Oloron, dû aux diverses phases de travaux de sécurité de la RN 134.

En plus de l'aggravation de la sécurité routière, l'augmentation du trafic, et notamment de poids lourds, génère des problèmes de tenue de la RD 146, ce qui a nécessité déjà de nombreuses interventions avec des travaux conséquents, qui ont même conduit à la fermeture de ce tronçon de route.

De plus, on note également des problèmes de sécurité dans la traversée de la RD 146 au niveau de la commune d'Aubertin, où les véhicules pratiquent des vitesses excessives malgré les limitations de vitesse.

Aussi, pour limiter les dangers créés notamment dans la circulation des poids lourds, le Conseil Municipal souhaite que des actions de sécurisation soient menées par le Conseil Départemental, avec au minimum la mise en place d'une interdiction aux poids lourds d'emprunter la RD 146, SAUF DESSERTE LOCALE.

Enfin, il demande que soit également mis en place, si nécessaire :

- des déviations adaptées au trafic lors des travaux de la RN 134,
- la suppression de « l'itinéraire court » du GPS passant par le RD 146 au niveau d'Aubertin,
- des travaux de mise en sécurité de la RD 146.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à faire la demande auprès du Département et de Monsieur le Prefet.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir.

5°) Divers

- L'ADMR rencontre des problèmes financiers. Pour le prochain budget, il faudra augmenter la subvention. Actuellement nous sommes à 2euros par habitant (680 habitants à ce jour). L'ADMR demande une participation de 2.50 euros ou 3 euros par habitant pour ce problème.
- Nous rencontrons les mêmes soucis financiers pour la MARPA et l'île aux enfants. Ces augmentations seront à prévoir pour le budget 2026.
- Un renforcement du réseau électrique avec TE64 va être fait pour la maison SAPIN. A prévoir également pour le budget 2026.
- M. Serrano, notre conseiller voirie de l'agglo de Pau, prend sa retraite. Un remplaçant sera nommé au mois d'avril.
- Les élections municipales se tiendront le 15 mars 2026 à la mairie d'Aubertin.

Séance levée à 19h50

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS